

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Solution Épargne Vie



PRÉVOIR
Assureur Solutions Vie

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU PRODUIT SOLUTION ÉPARGNE VIE

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le produit Solution Épargne Vie est assuré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir, entreprise régie par le code des assurances appartenant au Groupe Prévoir (ci-après dénommée « l'Assureur » ou « nous »), dont le siège social est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09.

N° de téléphone : 0 969 321 901

Site internet : www.prevoir.com

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle de l'Assureur.

Ce produit d'investissement fondé sur l'assurance est autorisé en France.

Date d'édition du présent document : 22 juin 2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est une convention d'assurance vie collective à adhésion facultative, libellée en euros et en unités de compte, régie par le Code des assurances, souscrite par l'association Agora auprès de Prévoir-Vie Groupe Prévoir. Ce produit comporte une garantie en cas de vie et une garantie en cas de décès. Il inclut une garantie décès plancher (sauf pour les adhérents mineurs de moins de 12 ans et les adhérents majeurs sous tutelle). Il comporte également en option une garantie décès cliquet qui peut être souscrite à l'adhésion avant 65 ans. Lorsque cette garantie optionnelle est souscrite, sauf si elle est résiliée avant 70 ans, la garantie décès plancher ne s'applique pas.

LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT

Le produit a une durée viagère et prend fin au premier des événements suivants : rachat total ou décès de l'adhérent.

Pour les adhérents mineurs ou majeurs sous tutelle, l'adhésion a une durée déterminée de 30 ans et prend fin au premier des événements suivants : rachat total, décès de l'adhérent ou terme de l'adhésion.

OBJECTIFS

Le produit a pour principal objectif de permettre à l'investisseur (également désigné ci-après « vous » ou « l'adhérent ») de se constituer un capital. Pour la constitution de ce capital (garantie d'épargne en cas de vie), deux options de gestion sont proposées :

- Option 1 : gestion par profil incluant un investissement des versements uniquement sur le support en euros (profil de gestion sécurité) ou un investissement sur le support en euros et sur plusieurs supports en unités de compte dans des proportions variant suivant le profil de gestion choisi (prudent, équilibre, engagé, ou dynamique).
- Option 2 : gestion libre laissant à l'adhérent le choix des supports parmi ceux proposés par l'Assureur et les proportions dans lesquelles il souhaite répartir ses versements entre les différents supports sélectionnés.

Le rendement du produit dépend du rendement du support en euros et le cas échéant du rendement du ou des supports en unités de compte.

Le rendement du support en euros dépend du taux de rendement global versé annuellement par l'Assureur. Il est composé d'un intérêt résultant d'un taux minimum garanti et le cas échéant d'une participation aux bénéfices attribuée dans les conditions prévues par les articles R. 343-3, A. 132-10, A. 132-16 du Code des assurances.

Le rendement des supports en unités de compte dépend de l'évolution des marchés financiers.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La liste des supports en unités de compte et de leurs caractéristiques principales figurent dans la notice d'information du produit.

Prestations d'assurance prévues par le produit :

• En cas de vie :

En cas de vie de l'adhérent au terme (pour les adhésions à durée déterminée) ou en cas de rachat total, l'adhérent perçoit le capital constitué, déduction faite des éventuels prélèvements fiscaux et sociaux applicables.

L'adhérent peut opter pour la conversion de ce capital en rente viagère dans les conditions prévues dans la notice d'information.

• En cas de décès :

En cas de décès de l'adhérent, le capital constitué est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Si l'adhérent décède avant 70 ans, un capital complémentaire peut, le cas échéant, être versé aux bénéficiaire(s) désigné(s) en application de la garantie décès plancher ou de la garantie décès cliquet, si elle a été souscrite en option.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est destiné à :

- toute personne physique résidant en France métropolitaine et âgée de moins de 85 ans à l'adhésion,

- acceptant le risque de perte de tout ou partie des sommes investies sur les supports en unités de compte, ce risque variant également en fonction du mode ou du profil de gestion choisi et de la proportion du ou des versement(s) investi(s) en unités de compte).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque du produit est exprimé sous forme d'une fourchette car il dépend des indicateurs de risque des supports sous-jacents (support en euros et support(s) en unités de compte) et de la proportion d'investissement dans chacun de ces supports.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit sur la fourchette de classe 1 à 5 sur 7, qui est une fourchette de risque allant de la classe de risque la plus basse à une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible pour la classe de risque 1 et un niveau moyen à élevé pour la classe de risque 5.

Le risque et le rendement de l'investissement dépendent de l'option d'investissement (support en euros et/ou supports en unités de compte), du mode ou du profil de gestion choisi ou du/ des support(s) choisi(s) dans le cadre de la gestion libre.

L'indicateur de risque ainsi que les scénarios de performance relatifs à chacun des supports sont disponibles dans les documents

d'informations clés des supports (voir documents d'informations clés remis en tant que documents d'informations spécifiques des supports joints à la notice d'information du produit).

Le produit comporte une garantie en capital au moins égale aux versements effectués sur le support en euros, nets de frais sur versement, diminués du montant des rachats partiels, des arbitrages sortants, des frais de gestion sur encours et des frais de garantie décès plancher ou de garantie décès cliquet, et augmentés des arbitrages entrants et de la participation aux bénéfices servie annuellement sur le support en euros.

Il existe une protection du capital contre les aléas de marché, uniquement en cas de décès de l'adhérent survenant avant son 70^e anniversaire. Elle est égale à la différence positive entre la somme des versements nets investis (diminuée de la part des versements rachetés) et le montant du capital constitué, dans la limite de 250.000 €. Si la garantie décès cliquet est souscrite, cette protection est égale à la différence positive entre la plus haute provision mathématique (*) constatée depuis la date de l'adhésion (diminuée de la part des versements rachetés) et le montant du capital constitué, dans la limite de 250.000 €.

(*) Somme que constitue l'Assureur pour être en mesure, lors de l'exigibilité des prestations, de satisfaire aux engagements qu'il a contractés.

Dans les autres cas, les supports en unités de compte ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous risquez de perdre tout ou partie de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un dispositif de protection (voir section Que se passe-t-il si l'Assureur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?). L'indicateur présenté ci-contre ne tient pas compte de cette protection.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ASSUREUR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de l'Assureur, l'investisseur pourrait subir une perte financière. Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel

adhère l'Assureur. Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70.000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ci-après sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :

- vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez près 8 ans
Coûts totaux	246,45 € - 963,00 €	921,61 € - 4449,00 €
Incidence des coûts annuels sur le rendement (*)	2,46 % - 9,63 %	1,15 % - 5,57 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Les coûts présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts de la garantie décès plancher, ni de ceux de la garantie optionnelle décès cliquet lesquels dépendent du capital constitué, donc de la valeur liquidative des unités de compte (pour plus de détails, se référer à la notice d'information du produit).

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà compris dans le versement que vous effectuez.	0,19 % - 0,59 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de rachat pour ce produit.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	Entre 0,88 % et 2,84 % du versement investi par an. Cette estimation se base sur les coûts réels observés.	0,88 % - 2,84 %
Coûts de transaction	Entre 0,09 % et 0,22 % par an du versement investi. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,09 % - 0,22 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Certains supports en unités de compte comportent une commission de performance lorsqu'ils réalisent une performance supérieure à leur indice de référence.	0,00 % - 1,92 %

Différents taux de frais sur versement s'appliquent en fonction du montant de l'investissement. Les taux de frais appliqués au versement initial sont dégressifs.

Les coûts présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts de la garantie décès plancher, ni de ceux de la garantie optionnelle décès cliquet lesquels dépendent du capital constitué, donc de la valeur liquidative des unités de compte (pour plus de détails, se référer à la notice d'information du produit). Ils ne tiennent pas compte non plus des éventuels frais prélevés en cas d'arbitrage entre les différents supports proposés.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DÉLAI DE RENONCIATION

L'investisseur peut renoncer au produit Solution Épargne Vie pendant trente (30) jours calendaires révolus, à compter de la date de signature du certificat d'adhésion. Cette renonciation peut être faite selon les modalités décrites dans les documents contractuels.

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS MINIMUM

Cette durée se justifie principalement pour des raisons fiscales.

En effet, la fiscalité de l'assurance vie est susceptible d'être plus avantageuse après 8 ans.

FACULTÉ DE RACHAT

Le produit permet à l'investisseur de disposer, à tout moment, de tout ou partie de son capital grâce à sa faculté de rachat (rachat total, rachat partiel ou rachats partiels programmés), selon les modalités définies dans les documents contractuels.

Tout rachat partiel vient en diminution du capital constitué. Le rachat total met fin à l'adhésion.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de réclamation, toute partie à l'adhésion à la convention Solution Épargne Vie peut s'adresser au Service Réclamations :

- via le formulaire de contact présent sur le site internet www.prevoir.com et/ou l'espace personnel,
- ou par voie postale à l'adresse suivante :



Prévoir-Vie Groupe Prévoir
19, rue d'Aumale - CS 40019
75306 Paris Cedex 09

Il est recommandé au réclamant de détailler de la manière la plus précise possible les motifs de sa réclamation et d'indiquer le numéro de son adhésion.

L'Assureur accusera bonne réception de la réclamation dans un

délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de son envoi.

Une réponse définitive sera apportée par l'Assureur dans un délai maximum de deux (2) mois.

A défaut de réponse dans le délai de deux (2) mois ou si un désaccord subsiste, le réclamant peut saisir le Médiateur de l'Assurance dans un délai d'un (1) an à compter de la date de sa réclamation écrite à l'Assureur :

- via le site Internet de la Médiation de l'Assurance www.mediation-assurance.org
- ou par voie postale à l'adresse suivante :



la Médiation de l'Assurance
TSA 50110 - 75441 Paris cedex 09

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- la demande d'adhésion
- la notice d'information du produit Solution Épargne Vie
- le document d'informations clés du support en euros (voir ci-après)
- les documents d'informations clés des supports en unités de compte figurant en annexe de la notice d'information du produit

- le certificat d'adhésion
- les avenants éventuels
- Pour trouver les performances passées des supports en unités de compte (OPCVM) du produit et le nombre d'années d'historique, veuillez vous référer à la section «Autres Informations pertinentes» des documents d'informations clés de ces supports

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU SUPPORT EN EUROS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à

comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Le support en euros (ci-après désigné « le produit ») est géré par Prévoir-Vie Groupe Prévoir entreprise régie par le code des assurances appartenant au Groupe Prévoir (ci-après dénommé « l'Assureur » ou « nous »), dont le siège social est situé : 19 rue d'Aumale - CS40019 - 75306 Paris cedex 09.

N° de téléphone : 09 69 321 901

Site internet : www.prevoir.com

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09, est chargée du contrôle de l'Assureur.

Date d'édition du présent document : 22 juin 2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Le support en euros correspond à l'actif général de Prévoir-Vie. Le support est majoritairement investi en actifs obligataires, et dans une proportion plus réduite en placements en actions, immobiliers et monétaires.

OBJECTIFS

Ce produit a pour objectif la sécurisation de l'investissement. Le rendement du support en euros dépend de la performance des actifs qui le composent. Ce rendement alimente la participation

aux bénéfices de Prévoir-Vie attribuée aux contrats d'assurance investis sur le support en euros. Il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement et des éventuels rachats partiels.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est destiné aux investisseurs (ci-après désignés « vous ») recherchant la sécurisation de leur investissement par une faible exposition au risque de perte en capital, et ce, quel que soit l'horizon d'investissement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque retient l'hypothèse que vous conservez le produit 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an		Exemple d'investissement : 10 000 €(*)
		Si vous sortez après 1 an
Minimum		10 000,00 €
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.064,71 € 0,65 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 201,92 € 2,02 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 244,64 € 2,45 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 279,28 € 2,79 %

* Les performances présentées dans ce tableau correspondent aux performances moyennes attribuées sur les contrats d'assurance en cours de commercialisation investis sur le support en euros et peuvent varier suivant les contrats d'assurance.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du support en euros lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les performances indiquées ci-dessus représentent le rendement distribué aux fonds investis sur le support en euro, pour différentes situations de marché qui ont un impact sur le rendement des placements le composant (monétaire, obligations, actions, immobilier).

Ces scénarios ne tiennent pas compte des frais de gestion propres au produit d'assurance (notamment les frais de gestion sur encours) ni du coût des différentes garanties obligatoires ou optionnelles qui pourraient être prélevés sur le support en euros pour ce même produit d'assurance.

QUE SE PASSE-T-IL SI PRÉVOIR-VIE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de défaillance de Prévoir-Vie, l'investisseur pourrait subir une perte financière.

Il existe un fonds de garantie des assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes (FGAP) instauré par la loi n° 99-532 du 25 juin 1999 et auquel adhère Prévoir-Vie.

Le montant d'indemnisation garanti est limité à 70.000 euros par assuré, adhérent ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre de contrats souscrits auprès d'une même société d'assurance.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ci-après sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé que :

- vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	101,22 €
Incidence des coûts annuels sur le rendement (*)	1,01 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,46% avant déduction des coûts et de 2,45% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour le support en euros.	0,00 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour le support en euros.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	0,88 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels observés.	0,88 %
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au fonds en euros. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,14 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour le support en euros.	0,00 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

DURÉE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE :

1 an minimum (correspond à la périodicité de versement de la participation aux bénéfices).

Le support en euros comporte une faculté de rachat (se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit d'assurance).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Se reporter à la section correspondante du Document d'Informations Clés du produit d'assurance.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'ensemble des documents relatifs aux produits d'assurance de l'Assureur pour lesquels le support en euros constitue un support d'investissement.

RÉCÉPISSÉ DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU PRODUIT SOLUTION ÉPARGNE VIE ET DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU SUPPORT EN EUROS

Je soussigné(e),

Nom et prénoms :

Nom d'état civil de naissance si différent :

Date et lieu de naissance :

Déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés du produit Solution Épargne Vie et du Document d'Informations Clés du support en euros.

Par ma signature ci-après, je confirme que les Documents d'Informations Clés du produit Solution Épargne Vie et du support en euros m'ont été remis et en avoir pris connaissance avant la signature de la demande d'adhésion.

Fait le _____ à _____

En deux (2) exemplaires originaux – (dont un exemplaire original pour l'Adhérent – un exemplaire original pour l'Assureur)

Signature de l'Adhérent (1) précédée de la mention manuscrite
« Bon pour récépissé »

Signature du ou des représentants légaux,
du tuteur ou du curateur (si l'Adhérent
bénéficie d'un régime de protection)

Signature du donateur
(en cas de pacte adjoint)

(1) La signature est obligatoire à partir de 12 ans

RÉCÉPISSÉ DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU PRODUIT SOLUTION ÉPARGNE VIE ET DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DU SUPPORT EN EUROS

Je soussigné(e),

Nom et prénoms :

Nom d'état civil de naissance si différent :

Date et lieu de naissance :

Déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Clés du produit Solution Épargne Vie et du Document d'Informations Clés du support en euros.

Par ma signature ci-après, je confirme que les Documents d'Informations Clés du produit Solution Épargne Vie et du support en euros m'ont été remis et en avoir pris connaissance avant la signature de la demande d'adhésion.

Fait le _____ à _____

En deux (2) exemplaires originaux – (dont un exemplaire original pour l'Adhérent – un exemplaire original pour l'Assureur)

Signature de l'Adhérent (1) précédée de la mention manuscrite
« Bon pour récépissé »

Signature du ou des représentants légaux,
du tuteur ou du curateur (si l'Adhérent
bénéficie d'un régime de protection)

Signature du donateur
(en cas de pacte adjoint)

(1) La signature est obligatoire à partir de 12 ans

**PRÉVOIR-VIE
GROUPE PRÉVOIR**

SA au capital de 81 000 000 €
entièrement versé
343 286 183 RCS Paris

SIÈGE SOCIAL

19 rue d'Aumale - CS 40019
75306 Paris cedex 09

Entreprise régie par
le Code des assurances


PRÉVOIR
Assureur Solutions Vie

MIEUX VIVRE DEMAIN, DÈS AUJOURD'HUI

prevoir.com



Consigne de tri à l'issue de la durée de
conservation recommandée du document

Crédits photos : iStock